Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 22/12/23
ID : 084-218400190-20231211-DEL_2023_192-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

DELIBERAT[illegible]
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2023

DEL_2023_192
Direction des Finances
Nomenclature : 7.1.1

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 5 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI

BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 4

Présents : 27
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

Représentés(es) : 6
Mme ARNAUD par Mme BLACHIER-BAIARDI
Mme BOUCHÉ par M PADUANO
Mme PAGES par M. BERNE
M. RAOUX par M. MORAND
M. MICHEL par Mme BOMPARD
Mme FOURNIER par Mme CALERO

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	27	33	26	0	7

RAPPORTEUR : M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231211-DEL_2023_192-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

DELIBERAT
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2023

Vu la délibération n° DEL_2023_56 du 3 avril 2023 relative à l'adoption du Budget Primitif du Budget Principal de la commune de Bollène, complétée par les délibérations n° DEL_2023_101 du 26 juin 2023 et n° DEL_2023_122 du 11 septembre 2023 et n° DEL_2023_142 du 16 octobre 2023 portant décisions modificatives 1, 2 et 3,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires sur le Budget Principal 2023, visant à adapter les moyens aux besoins, ainsi qu'il suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	**Objet**	**Montant en €**
Dépenses Réelles		
014	Atténuation de produits	8 802,00 €
66	Charges financières	32 129,00 €
67	Charges Exceptionnelles	70 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	8 990,00 €
Dépenses d'ordre		
023	Virement à la section d'investissement	-99 965,55 €
042	Opérations d'Ordre de transfert entre sections	1 600,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**21 555,45 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	**Objet**	**Montant en €**
Recettes Réelles		
73	Impôts et Taxes	- 48 444,55 €
77	Produits Exceptionnels	70 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**21 555,45 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	**Objet**	**Montant en €**
Dépenses Réelles		
20	Immobilisations incorporelles	- 6 700,00 €
21	Immobilisations corporelles	- 102 949,55 €
23	Immobilisations en cours	49 200,00 €
Dépenses d'ordre		
041	Opérations patrimoniales	40 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**-20 449,55 €**

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231211-DEL_2023_192-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

DELIBERAT
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2023

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	**Objet**	**Montant en €**
Recettes Réelles		
13	Subventions reçues	37 916,00 €
Recettes d'ordre		
021	Virement de la section de fonctionnement	- 99 965,55 €
040	Opérations d'ordre de transfert	1 600,00 €
041	Opérations patrimoniales	40 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**- 20 449,55 €**

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la décision modificative n° 4 du Budget Principal 2023 de la commune de Bollène, équilibrée par section, en dépenses et en recettes, aux conditions énoncées ci-dessus,

- de modifier le Budget Principal 2023 de la commune de Bollène comme précisé ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

Abstention(s) :
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS
Pour(s) :
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231211-DEL_2023_192-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2023

DECIDE

- d'adopter la décision modificative n° 4 du Budget Principal 2023 de la commune de Bollène, équilibrée par section, en dépenses et en recettes, aux conditions énoncées ci-dessus,

- de modifier le Budget Principal 2023 de la commune de Bollène comme précisé ci-dessus.

Secrétaire de séance ,

Emilie BLACHIER-BAIARDI

MAIRIE DE BOLLENE
DIRECTION GENERALE DES

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : Maire de Bollène

Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex
Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr